



## Section d'Hénin-Beaumont

### Communiqué de presse

#### **Rejet du recours de Marine Le Pen : Le PCF se félicite du retour prochain de la sérénité à Hénin-Beaumont**

Le rejet par le Conseil Constitutionnel du recours électoral déposé par Marine Le Pen contre l'élection de Philippe Kemel est une très bonne nouvelle pour notre ville, dont le PCF d'Hénin-Beaumont se félicite.

A chaque élection, l'extrême droite, mauvaise perdante, tente systématiquement des recours jamais fondés. Malgré le bruit fait par Marine Le Pen pour se faire passer pour une victime, il n'y aura pas de réélection dans la 11ème circonscription.

Les habitants d'Hénin-Beaumont retrouveront un peu de sérénité. Le PCF qui n'a jamais abandonné le terrain continuera de se battre contre l'austérité, pour la défense de l'industrie et des services publics, pour une autre politique qui soit plus solidaire et qui aille dans le sens de la défense des intérêts des travailleurs.

Philippe Kemel est désormais pleinement le député de la 11ème circonscription. Nous n'hésiterons pas à lui faire des propositions et à l'interpeller pour qu'il rende des comptes sur son action législative.

Marine Le Pen n'en a pas pour autant fini avec l'élection législative de juin dernier. Bientôt, c'est elle qui comparaitra devant un tribunal parce qu'il y a bien eu triche avérée lors de cette élection : celle qu'a commise et revendiquée Marine Le Pen en diffusant une cartelette en arabe appelant à voter Jean-Luc Mélenchon.

Poussée par sa xénophobie et sa volonté de faire passer les communistes et le Front de Gauche pour le parti de l'anti-France, Marine Le Pen et son parti de haine et d'intolérance ont enfreint la loi électorale. Elle doit être sanctionnée pour cela.

**David NOËL**

Secrétaire de la section d'Hénin-Beaumont du PCF  
Membre du Secrétariat Fédéral du PCF 62